



15ème législature

Question N° : 33807	De M. Philippe Gosselin (Les Républicains - Manche)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > pharmacie et médicaments	Tête d'analyse > Pénurie de vaccins contre la grippe hivernale	Analyse > Pénurie de vaccins contre la grippe hivernale.
Question publiée au JO le : 10/11/2020 Réponse publiée au JO le : 25/05/2021 page : 4423 Date de renouvellement : 16/02/2021		

Texte de la question

M. Philippe Gosselin attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la pénurie de vaccins contre la grippe hivernale. En effet, depuis le début de la campagne de vaccination, sept millions de doses de vaccin contre la grippe ont été vendues, un succès qui provoque des ruptures de stock dans une grande partie des pharmacies. Si toutes les doses ne seront pas disponibles en pharmacie, l'État ayant réservé 30 % des doses restantes, la France ne disposera pas d'autres doses, à moins d'en acheter à l'étranger. Or l'ensemble des personnes dites à risque n'ont pas pu se procurer leur vaccin encore aujourd'hui. Dans le contexte sanitaire actuel, cette rupture de stock ne semble donc pas avoir été anticipée, en raison d'une procédure contraignante et peu adaptée. Ainsi, jusqu'à présent, pour calculer leurs commandes passées en janvier de chaque année, les pharmaciens partent, en effet, du nombre de doses vendues l'année précédente, auquel ils ajoutent environ 10 %. La campagne de vaccination en 2019 a été plutôt faible et en début d'année 2020, il était difficile de prévoir l'ampleur de l'épidémie de la covid-19. Mais depuis le printemps, aucun ajustement n'a été fait alors que les campagnes de communication pour se faire vacciner battent leur plein. À l'heure actuelle, il n'apparaît donc plus possible de commander de nouveaux vaccins après le mois de février 2020. Ainsi, il lui demande donc les leçons qu'il entend tirer de la situation actuelle et comment le Gouvernement compte remédier à la pénurie actuelle.

Texte de la réponse

Le contexte particulier lié à la pandémie de la Covid-19 invite à être particulièrement vigilant sur la vaccination contre la grippe, car elle est un axe majeur de notre stratégie, d'autant plus que les populations à risque de forme sévère sont sensiblement les mêmes pour ces deux affections. La campagne de vaccination contre la grippe a été lancée le 13 octobre 2020, et son démarrage a été beaucoup plus rapide que les années précédentes. Le calendrier de livraison des doses de vaccins précommandées, augmenté de plus de 30% de doses par rapport à l'année précédente, a été resserré, permettant aux officines de ville de bénéficier de la totalité des vaccins commandés. Un suivi territorial des délivrances réalisées par les officines a été mis en place en lien avec l'Ordre national des pharmaciens afin de suivre la situation et améliorer la répartition des livraisons sur le territoire national lorsque cela était nécessaire. Tenant compte de ce contexte exceptionnel, l'Etat s'est doté pour la première fois d'un stock de plus de 2 millions de doses de vaccins antigrippaux. Les premières doses de vaccins disponibles du stock de l'Etat étaient destinées aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ne disposant pas de pharmacie à usage intérieur, ayant des besoins complémentaires pour achever la vaccination de leurs résidents, et pour augmenter la couverture vaccinale des professionnels à leur contact. Par la suite, les professionnels des



établissements de santé ont été priorités. Enfin, les livraisons complémentaires en pharmacie d'officine ont permis de renforcer la couverture vaccinale des personnes cibles. L'adoption de tous les gestes barrières et le respect des recommandations sur le port du masque pour prévenir la Covid-19 restent de rigueur pour l'ensemble de la population car ils permettent de prévenir également la propagation du virus de la grippe.